

RAPPORT DU BUREAU DE SANTÉ SUR UN MANQUEMENT AUX PRATIQUES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS	
Rapport initial	
Établissement/installation faisant l'objet d'une enquête (nom et adresse)	Christintine's Body & Sole- 85,route du gouvernement, Kirkland Lake, ON
Type d'établissement/d'installation (p. ex. clinique ou établissement de services personnels)	Clinique sur place et fournisseur de soins à domicile. Ce manquement aux pratiques de PCI ne tient compte que des soins des pieds fournis par cette entreprise.
Date à laquelle le conseil de santé a été informé du manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections	2025-01-09
Date de publication du rapport initial	2025-01-28
Date de modification du rapport initial (le cas échéant)	
De quelle façon le manquement a-t-il été repéré?	autre
Brève description du manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections	Retraitement inadéquat, y compris l'omission de stériliser l'équipement et les instruments réutilisables pour les soins des pieds entre deux utilisations auprès de clients.
Enquête sur le manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections	
Est-ce que le manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections concerne une personne faisant partie d'un ordre de réglementation professionnelle?	oui
Si oui, est-ce que le problème a été signalé à l'ordre de réglementation professionnelle?	oui
Des mesures correctives ont-elles été recommandées ou mises en œuvre?	oui
Fournir de plus amples renseignements/les prochaines étapes à franchir	On a émis une ordonnance en vertu de l'article 13 de la Loi sur la protection et la promotion de la santé afin d'exiger de l'exploitant qu'il cesse toute procédure de soins des pieds auprès de ses clients. L'exploitant doit être en mesure de respecter les pratiques exemplaires en matière de retraitement énoncées dans le document intitulé Pratiques exemplaires pour le nettoyage, la désinfection et la stérilisation du matériel médical dans tous les lieux de soins du Comité consultatif provincial des maladies infectieuses avant de reprendre la prestation de tout service de soins des pieds.
Date à laquelle des ordres ou des directives ont été donnés aux propriétaires/exploitants (le cas échéant)	2025-01-28
Rapport initial – Commentaires et coordonnées	
Commentaires supplémentaires (Ne pas inclure de renseignements personnels ou de renseignements personnels sur la santé)	En février 2025, on a envoyé des lettres aux clients de Christine's Body & Sole pour les informer du manquement aux pratiques de PCI et des recommandations formulées concernant les tests de dépistage des maladies transmissibles par le sang. De même, il est recommandé aux personnes qui n'ont pas reçu de lettre de la part de Santé publique du Nord-Est, mais qui ont reçu des soins des pieds chez Christine's Body & Sole d'envisager elles aussi de se soumettre à un tel test de dépistage, en consultation avec leur fournisseur de soins de santé.
Si vous avez d'autres questions, communiquez avec la personne suivante :	
Nom	Suzanne Lajoie
Titre	Gestionnaire de la santé environnementale
Courriel	suzanne.lajoie@neph.ca
Numéro de téléphone	1-877-442-1212, poste 2304
Rapport final	
Date de publication du rapport final	2025-07-16
Date à laquelle des ordres ou des directives ont été donnés aux propriétaires/exploitants (le cas échéant)	2025-01-28
Brève description des mesures correctives prises	L'opérateur n'offre plus de services de soins des pieds aux clients.
Date à laquelle la confirmation de la mise en œuvre de toutes les mesures correctives a été donnée	2025-01-28
Rapport final – Commentaires et coordonnées	
Commentaires supplémentaires (Ne pas inclure de renseignements personnels ou de renseignements personnels sur la santé)	N/A

Si vous avez d'autres questions, communiquez avec la personne suivante :

Nom	Suzanne Lajoie
Titre	Gestionnaire de la santé environnementale
Courriel	suzanne.lajoie@neph.ca
Numéro de téléphone	1-877-442-1212, poste 2304